



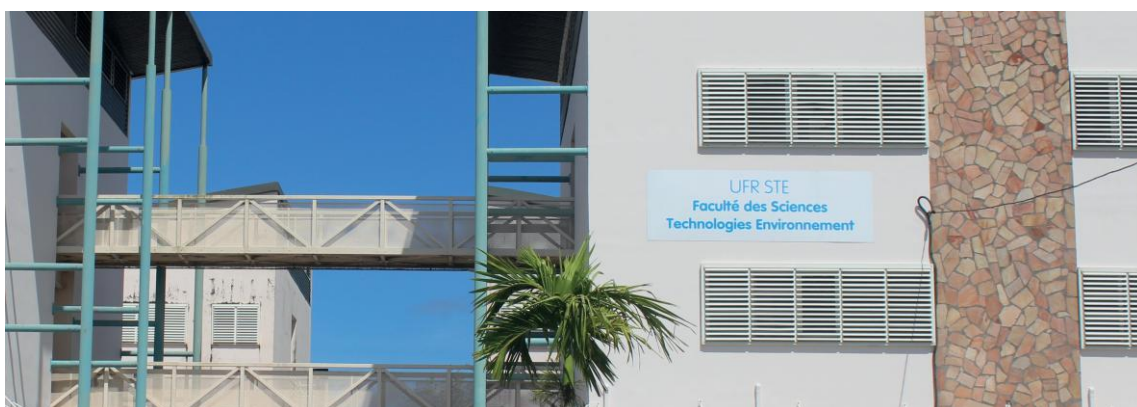
UFR STE

Faculté de Sciences
Technologies Environnement

LIVRET DE L'ETUDIANT

UFR Sciences Technologies Environnement

2026-2027



UFR Sciences Technologie Environnement (STE)
Campus de Schoelcher – 97229 Schoelcher

Tel. 0596 72 74 42

ste-scolarité@univ-antilles.fr

Site Internet : <https://ste.univ-antilles.fr>

Table des matières

A)	Présentation de l'UFR Sciences Technologies Environnement	3
1)	La direction et l'administration de l'UFR Sciences Technologies Environnement	4
2)	Les responsables pédagogiques à l'UFR STE.....	5
B)	Ressources numériques à votre disposition	6
C)	Organisation des études en licence	7
1)	Les inscriptions :.....	7
2)	Décomposition de la licence	7
3)	Modalités d'évaluation à l'UFR STE	7
4)	Règles de progression et de validation :.....	7
D)	Les licences du domaine STS à l'UFR Sciences Technologies Environnement.....	8
1)	Licence Science de la Vie et de la Terre (SVT).....	8
2)	Licence Physique-Chimie – Matière Matériaux Energie Environnement (2M2E).....	10
3)	Licence Mathématiques	12
4)	Licence Informatique.....	14
5)	Licence Professorat des Ecoles	16
E)	Les masters à l'UFR Sciences Technologies Environnement.....	17
1)	Le master Sciences de la Matière.....	17
2)	Le master de Mathématiques.....	19
F)	Calendrier Universitaire 2026-2027 UFR Sciences Technologies Environnement.....	21
G)	Les modalités particulières de contrôle des connaissances et des compétences :.....	22
1)	Contrôle continu intégral.....	22
2)	Délai de prévenance	22
3)	Conditions d'accès à la salle.....	22
4)	Retard, sortie de la salle, émargement et remise de copie.....	23
5)	Conduite à tenir en cas d'interdit d'examen.....	23
6)	Assiduité et absence aux épreuves	23
7)	Seconde Chance.....	24
8)	Note finale de l'EC	24
9)	Cas des Travaux Pratiques	24
10)	Régime Spécial d'Études - RSE.....	24
11)	Cas des étudiants bénéficiant d'aménagements	25
12)	Cas de fraude.....	25
H)	Services communs.....	27
	DOSIP	27
	Relais Handicap.....	27
	BAIP	27
	SUMPPS.....	28
	SUAPS.....	28
	BVE 28	

A) Présentation de l'UFR Sciences Technologies Environnement

L'UFR Sciences Technologies Environnement – STE – lie la formation et la recherche afin d'offrir à chacun une trajectoire professionnalisante en lien avec les problématiques contemporaines. Elle se veut un outil au service de la jeunesse et du développement du territoire. Par un enseignement de qualité dans un cadre de formation repensé pour les étudiants, elle vise un accompagnement de chaque étudiant vers la réussite et l'insertion professionnelle.

L'UFR Sciences Technologies Environnement a également vocation à rayonner à l'extérieur en s'appuyant sur des thématiques qui sont essentielles pour la région caribéenne, en liant formation d'excellence et ancrage territorial fort.

L'UFR STE est structurée en 3 départements :

- Mathématiques Informatique Appliquées – MIA
- Physique Chimie Appliquées – PCA
- Biologie Géosciences Ecologie - BGE

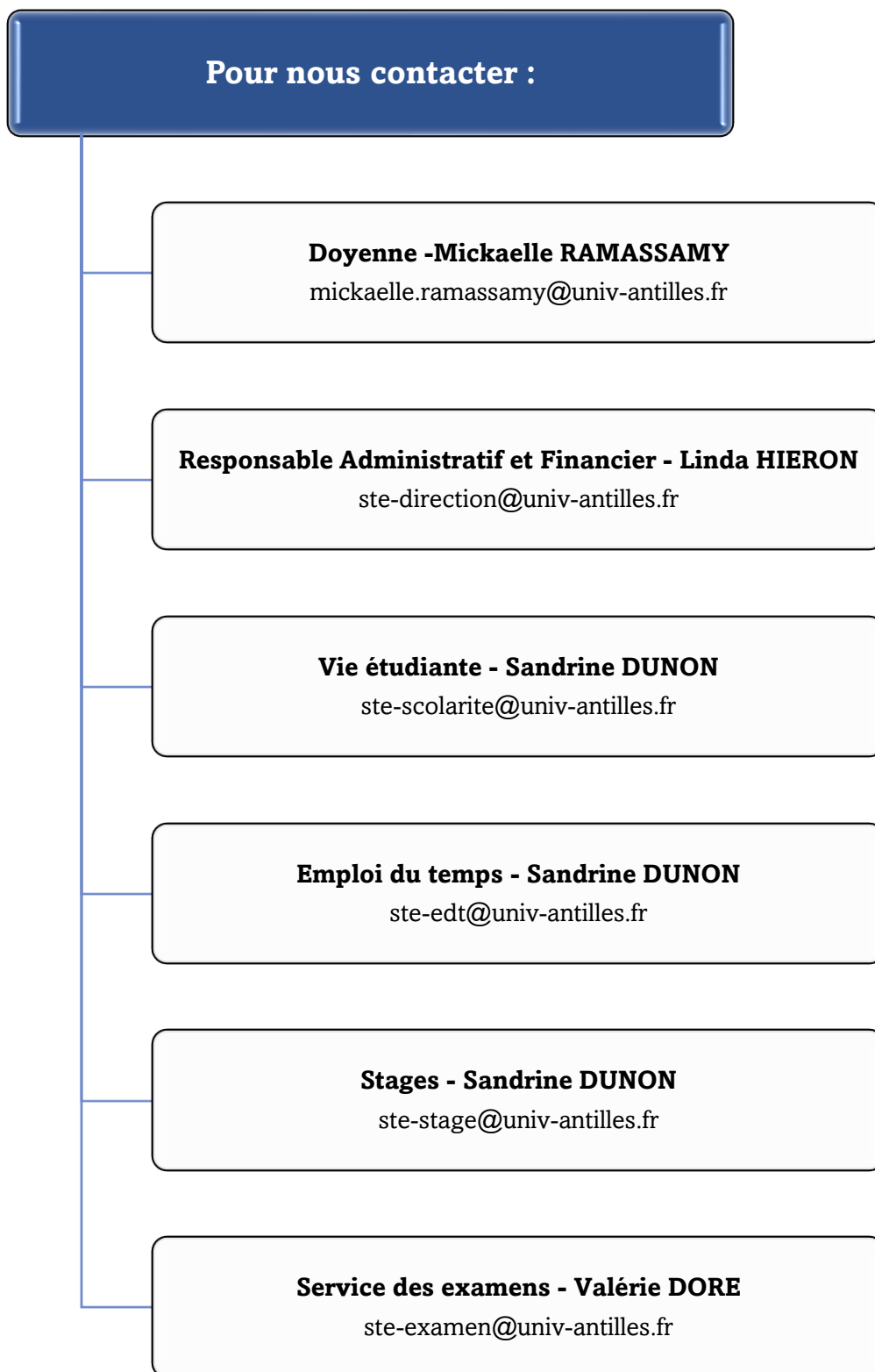
Chacun des départements regroupe des mentions de licence, de licence professionnelle et de Master.

Ainsi, on retrouve cette année :

- **Pour le département MIA** : la licence Mathématiques Parcours Mathématiques Générales et Appliquées (MGA), la licence informatique, la licence Professorat des Ecoles et le master de Mathématiques en hybride avec la Guadeloupe,
- **Pour le département PCA** : la licence Physique/Chimie Parcours Matière Matériaux Energie Environnement (2M2E) et le Master Sciences de la Matière,
- **Pour le département BGE** : la licence Science de la Vie et de la Terre avec 2 parcours i) Biologie Cellulaire Physiologie et Pathologies (BCPP) et ii) Ecologie Environnement (EE).

Le Master Sciences de la Matière est adossé à l'équipe d'Accueil (EA 7526) : Laboratoire des Matériaux et Molécules en Milieu Agressif (L3MA)

Ainsi les étudiant(e)s pourront effectuer s'ils(elles) le souhaitent leur stage de M1/M2 en Martinique sur des sujets liés aux problématiques de recherche du territoire.



2) Les responsables pédagogiques à l'UFR STE



B) Ressources numériques à votre disposition

Votre compte SESAME vous permet d'accéder aux services numériques de l'Université des Antilles de façon sécurisée. Chaque individu dispose de son propre compte SESAME. Les services numériques institutionnels couvrent des domaines multiples, comme la messagerie électronique, l'espace numérique de travail (ENT), le réseau wifi, l'accès aux ressources documentaires ... **Vous devez activer votre compte SESAME** en suivant la procédure indiquée sur le site de l'université à l'adresse :

<http://www.univ-ag.fr/outils/activer-mon-compte-sesame>

Vous recevrez alors vos identifiants et votre mot de passe générique que vous devrez modifier.

En utilisant ces identifiants, vous aurez accès :

- Au **réseau Wifi**,
- À l'**ENT** (<http://ent.univ-antilles.fr>) sur lequel vous pourrez retrouver vos certificats de scolarité, relevés de note...),
- À **Hyperplanning** (<http://edt.univ-antilles.fr/hp/>) pour consulter votre emploi du temps,
- À **Ecursus**, (<https://ecursus.univ-antilles.fr/>) plateforme où vous aurez accès aux cours où vous êtes inscrits pédagogiquement,
- À votre messagerie universitaire (<http://www.univ-ag.fr/outils/messagerie>) sur laquelle vous sont adressés toutes les informations émanant de l'UFR et de l'université(**à consulter régulièrement**),
- Aux services numériques de la BU (<https://bu.univ-antilles.fr/>),
- Aux différents ordinateurs à votre disposition sur le campus.

C) Organisation des études en licence

1) Les inscriptions :

Après vous être inscrits administrativement, vous devez effectuer votre **inscription pédagogique** à partir de l'ENT. Cette inscription est **obligatoire** afin d'avoir accès à vos cours sur ecursus, de connaître votre groupe de TD, de choisir vos options, de participer aux évaluations...

2) Décomposition de la licence

Les licences sont découpées en 6 semestres.

- La première année correspond aux semestres 1 et 2,
- la deuxième année aux semestres 3 et 4,
- la troisième année aux semestres 5 et 6.

Au cours d'un semestre, vous suivrez des enseignements nommés sur la maquette de votre licence « éléments constitutifs » (EC). Ces éléments constitutifs sont regroupés en unités d'enseignement (UE) (par exemple UEO1, UEP1 ou UET1 ...).

3) Modalités d'évaluation à l'UFR STE

Les enseignements sont évalués Contrôles Continus (CC). Ceux-ci peuvent prendre différentes formes selon l'enseignant qui assure cette matière (écrit, oral, travaux pratiques, rapport...). Vos enseignants vous informeront en début de cours des modalités de passage des contrôles continus (nombre, nature, modalité de passage de la seconde chance (rattrapage) ...).

4) Règles de progression et de validation :

Un élément constitutif (EC) est considéré comme validé si la note finale obtenue est supérieure ou égale à 10. Une unité d'enseignement (UE) est considérée comme validée si la moyenne pondérée des EC qui la constitue est supérieure ou égale à 10.

Un semestre est considéré comme validé si une des conditions ci-dessous est vérifiée :

- Chaque EC est validé,
- Chaque UE est validée par compensation entre les EC qui la constitue,
- La moyenne pondérée des UE du semestre est supérieure ou égale à 10.

Votre année de licence est validée si vous avez validé chacun des semestres de l'année ou si la moyenne des notes obtenues aux deux semestres constitutifs de votre année est supérieure ou égale à 10.

D) Les licences du domaine STS à l'UFR Sciences Technologies Environnement

1) Licence Science de la Vie et de la Terre (SVT)

Responsable pédagogique :

Mme Véronique THIMON-CALLIER – veronique.thimon@univ-antilles.fr

Directrice des études : Mme Fabienne PRIAM – fabienne.priam@univ-antilles.fr

Présentation générale :

La licence « Sciences de la Vie et de la Terre » est une première phase de formation qui devra répondre entre autres aux besoins des sociétés antillaises savantes en matière de connaissances scientifiques et de valorisations des ressources environnementales territoriales et des effets sur la santé humaine. Elle propose deux parcours distincts « Biologie Cellulaire Physiologie et Pathologies (BCPP) » et « Ecologie-Environnement » (EE) ainsi qu'un solide tronc commun aux parcours qui contiendra des enseignements spécifiques à la biologie tels que la biologie végétale et animale, la biologie cellulaire, l'histologie, la génétique, la biochimie et biologie moléculaire, l'anatomie, la physiologie, l'immunologie la microbiologie...

Cette formation intègre également des enseignements scientifiques outils, fondamentaux, tels que les mathématiques, la physique, la chimie, informatique et l'anglais.

Les deux parcours de cette licence Sciences de la Vie et de la Terre visent des compétences complémentaires.

1- le parcours Biologie Cellulaire Physiologie et Pathologies (BCPP),

Ce parcours apportera d'une part de solides connaissances théoriques et pratiques sur le fonctionnement cellulaire tant à l'échelle moléculaire, qu'aux niveaux physiologique et des grandes fonctions organiques. Ce parcours permettra d'introduire les concepts fondamentaux du maintien de l'intégrité cellulaire et des interactions qu'elles entretiennent avec leur environnement, ainsi que les anomalies de ces processus. L'objectif de ce parcours est de préparer les étudiants aux débouchés professionnels innovants appliqués aux divers domaines scientifiques de la biologie, de la recherche académique, l'enseignement secondaire, les bio-industries, la bio-informatique, les concours administratifs..... Les débouchés multiples recouvriront aussi bien les secteurs publics que privés en recherche et le développement (chef de projet, chercheur, enseignant-chercheur, ingénieur d'études, ingénieur de recherche...), principalement au niveau caribéen, mais également au niveau national et international.

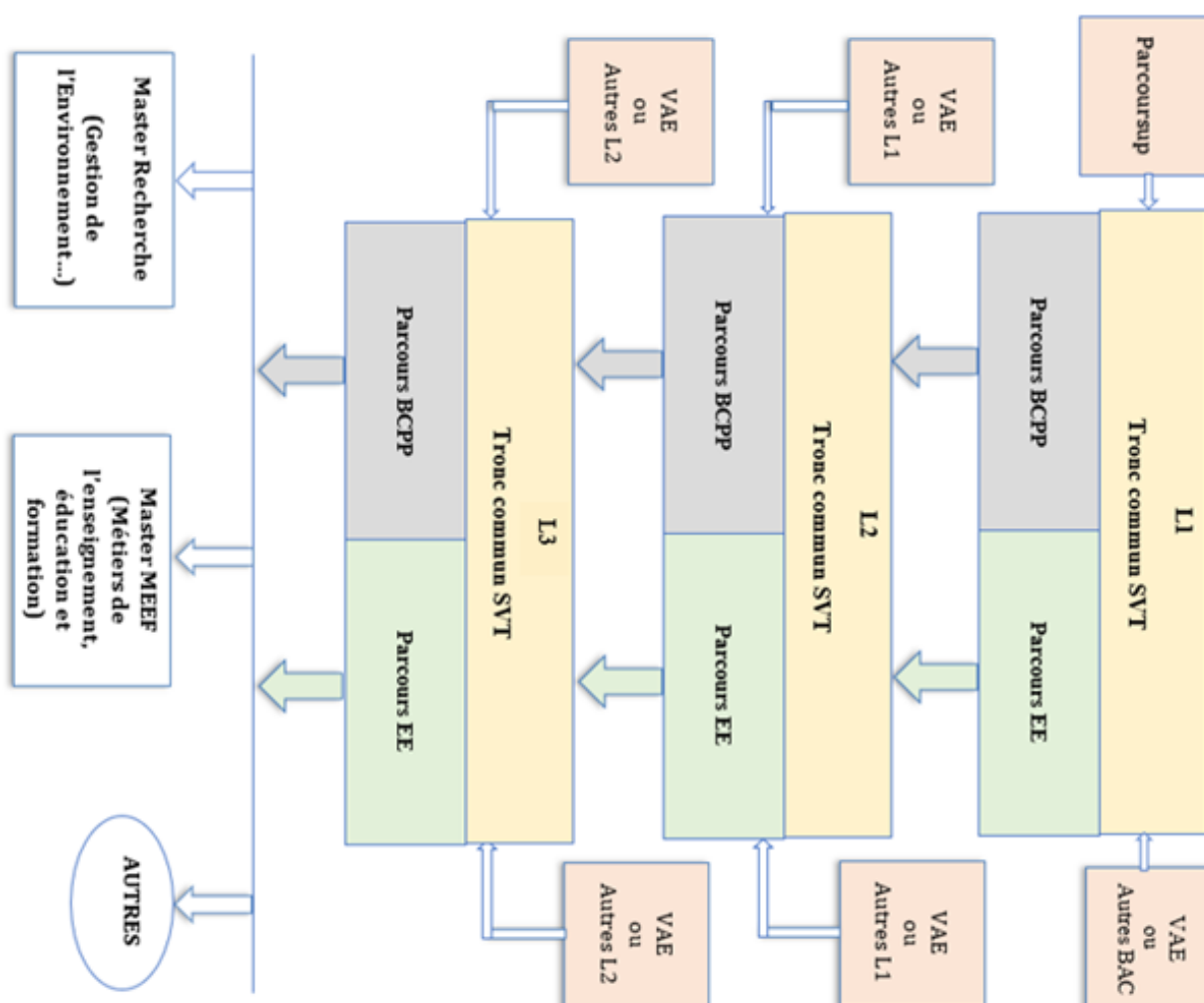
Ce parcours s'intéresse aux aspects cellulaires, moléculaires et physiologiques associés au développement de pathologies environnementales, en milieu insulaire. L'environnement humain subit de perpétuelles transformations associées aux pollutions environnementales, auxquelles les cellules procaryotes et eucaryotes doivent continuellement s'adapter : la survie, la prolifération, la différenciation et la mort cellulaire sont des étapes clefs de ces processus de régulation complexes, pouvant conduire à l'apparition de maladies pouvant impacter la santé. Le parcours BCPP offre des perspectives innovantes pour les secteurs scientifiques, vétérinaires et les écoles d'ingénieur en lien avec les sciences de la vie et de la terre.

2- le parcours Ecologie-Environnement (EE),

Compte tenu des enjeux majeurs de la Région Caraïbe et plus restrictivement des Antilles Françaises liés à la biodiversité, à la pollution des compartiments de la biosphère (Atmosphère, Pédosphère, Hydrosphère) et aux risques subséquents affectant les sociétés, il est incontournable dans le cadre de la nouvelle UFR STE d'adjoindre les sciences écologiques et les géosciences (climatologie, pédologie, hydrologie, sédimentologie et courantologie). Ceci sera effectif au sein de ce parcours en lien direct avec le Master Gestion de la biodiversité et des ressources environnementales (Mention Gestion de l'Environnement).

Ce parcours qui prend en compte les enjeux environnementaux majeurs des Antilles Françaises et de la Caraïbe, permettra d'élargir et de compléter l'ancienne offre de formation qui se situait principalement dans le champ « Biologie-Santé ».

Différents domaines y seront abordés tels que le climat, la naissance de l'univers et du système solaire, la formation de la géosphère, la géodynamique interne de la planète Terre, la stratigraphie, la mémoire du temps, la mémoire de la biodiversité, la mémoire des événements, l'histoire géologique de la Martinique et de la plaque caraïbe et l'histoire géologique de la France continentale.



Responsable pédagogique :

M. Mounim LEBRINI – mounim.lebrini@univ-antilles.fr,

Directeur des études : M. Maxime CHEVALIER – maxime.chevalier@univ-antilles.fr

Présentation générale :

La Licence Physique Chimie est une mention pluridisciplinaire ayant pour objectif de fournir une formation solide et équilibrée en physique et en chimie. Les étudiants peuvent donc acquérir un socle large de connaissances scientifiques en Chimie, en Physique, en Mathématiques et en Informatique appliquées, indispensables pour des domaines comme l'énergie, les matériaux ou l'environnement.

La licence Physique-Chimie a pour objectif de doter ses étudiants d'une solide formation scientifique théorique et expérimentale en physique et en chimie, leur permettant ainsi d'acquérir une démarche scientifique, utile à leur poursuite d'études.

La majorité des enseignements dispensés dans cette Licence est principalement orientée vers la physique et la chimie, mais fait appel également aux bases mathématiques, à celles en informatique, à l'anglais avec une ouverture vers les sciences biologiques. Ils permettent ainsi à l'étudiant d'acquérir des doubles connaissances théoriques et pratiques dans les deux disciplines et une ouverture vers les sciences parallèles.

La Licence Physique Chimie propose un seul un parcours « Matière Matériaux Energie Environnement – 2M2E ». Ce parcours a vocation à :

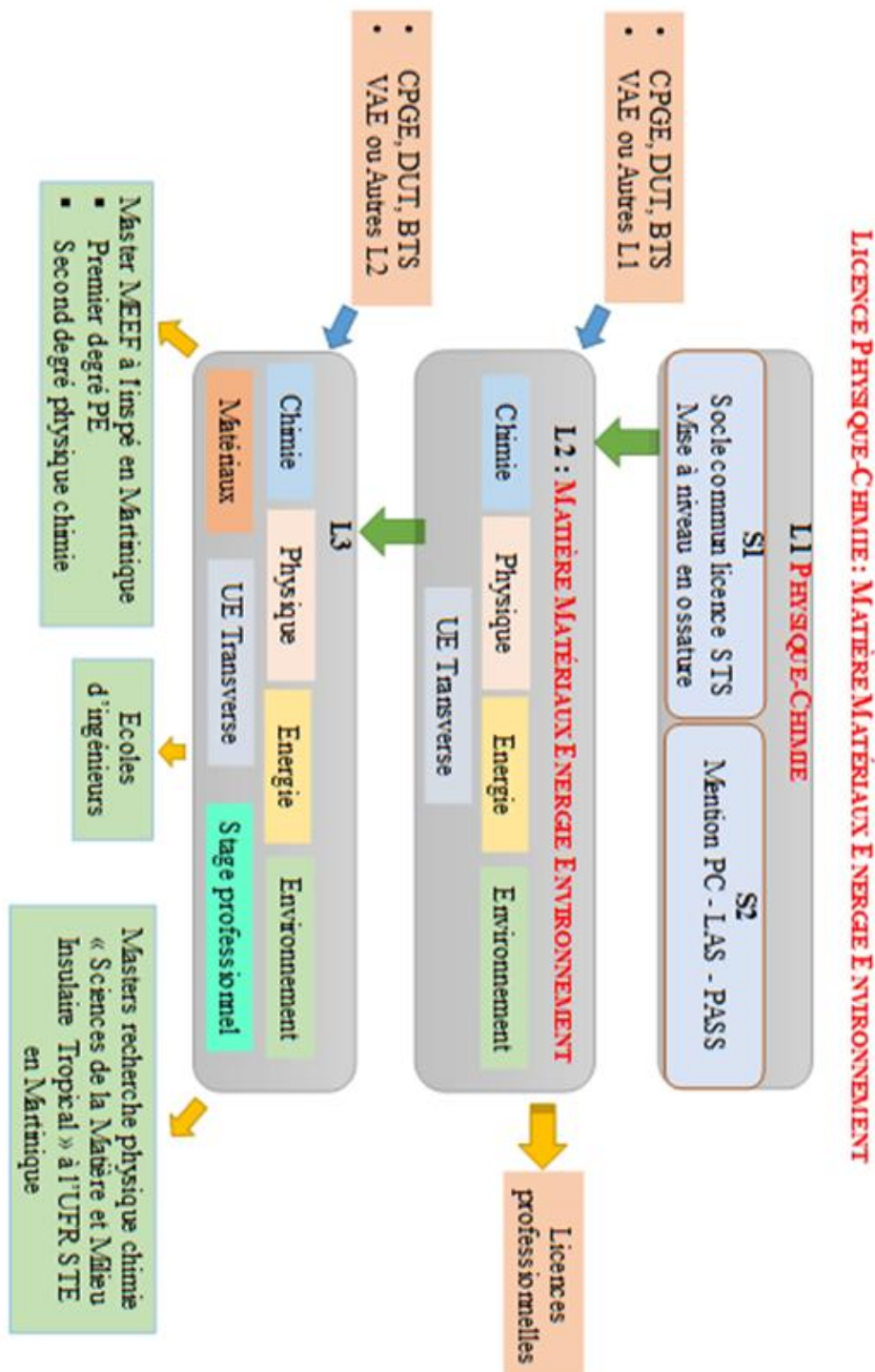
- Donner des compétences solides dans le domaine général des sciences physiques et chimiques
- Sensibiliser les étudiants à leur environnement en s'intéressant aux problématiques caribéennes insulaires
- Préparer les concours de l'enseignement secondaire (CAPES, agrégation) ou poursuivre dans un master de physique ou de chimie ou à l'interface entre ces deux disciplines et notamment le Master Sciences de la Matière Parcours : Sciences de la Matière et Milieu Insulaire Tropical - S2MIT à l'UFR STE sur le pôle Martinique.

Les compétences visées sont des bases essentielles en physique et en chimie, incluant une approche à la fois théorique et expérimentale. Cette formation permet d'acquérir des capacités essentielles pour une insertion professionnelle à :

- Résoudre des problèmes théoriques relatifs à la chimie et à la physique nécessaires à la compréhension des phénomènes relatifs aux domaines comme les matériaux, l'énergie et l'environnement.
- Mettre en œuvre les différentes étapes d'une démarche expérimentale.

- Réunir, gérer et exposer des résultats,
- Développer et présenter (oralement et par écrit) une démarche de projet, les connaissances mises en jeu, les résultats obtenus.

Les diplômés pourront travailler dans des services d'analyse, aux côtés de techniciens supérieurs, mais également dans les secteurs de l'industrie chimique, de l'environnement, des matériaux ou de l'enseignement. Les titulaires de la licence Physique-Chimie qui souhaitent poursuivre leurs études peuvent se tourner vers tous les masters recherches et appliqués liés aux métiers de la physique et de la chimie. La Licence de Physique-chimie ouvre également la possibilité d'intégrer une école d'ingénieurs.



3) Licence Mathématiques

Responsable pédagogique :

Mme Mickaëlle RAMASSAMY – mickaëlle.ramassamy@univ-antilles.fr,

Directrice des études : Mme Sylvie MARCELLIN – sylvie.marcellin@univ-antilles.fr

Présentation générale :

L'objectif de la Licence de Mathématiques est de fournir aux étudiants des connaissances et compétences en Mathématiques Générales et Appliquées, pour former aux nombreux métiers utilisant directement les Mathématiques, mais aussi indirectement après une poursuite d'études au niveau master ou au niveau Doctorat. Il s'agit pour nous d'apporter aux étudiants des bases et outils nécessaires pour la modélisation de problèmes environnementaux et sanitaires comme par exemple celle des trajectoires des Algues Sargasses, de la pollution au Chlordécone des terres en Martinique ou de la Pandémie COVID-19. Il est également possible de suivre le Parcours Préparatoire du Professorat des Ecoles (PPPE) pour les étudiants ayant le projet de devenir Professeur des Ecoles.

L'enseignement dispensé s'appuie sur des enseignants-chercheurs et enseignants titulaires qui couvrent tous les champs des Mathématiques, des Statistiques et de leurs applications. Pour ce faire, les étudiants doivent maîtriser les notions mathématiques dispensés à travers les UE Fondamentales et de Spécialisation. Les compétences transversales (Anglais, Méthodologie, travail en autonomie, Projet Tutoré) et l'aide à l'insertion professionnelle au travers de stage font parties de nos priorités.

La licence de Mathématiques à l'UFR STE sur le Pôle Martinique, propose un parcours **Mathématiques Générales et Appliquées (MGA) :**

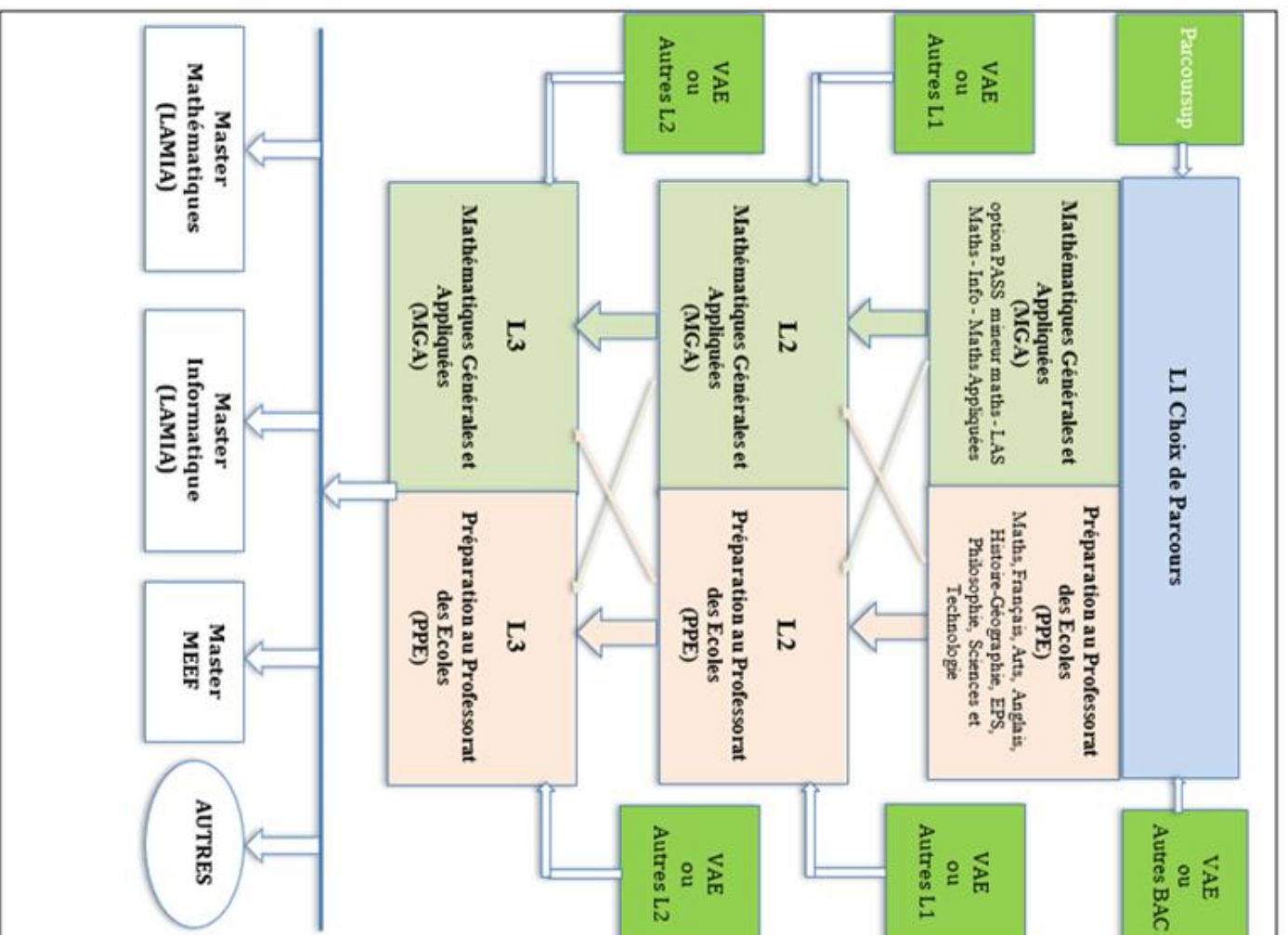
Ce parcours a pour objectif de :

- ☒ Donner des compétences solides dans le domaine général des mathématiques.
- ☒ Donner aux étudiants les prérequis mathématiques en s'intéressant aux problématiques de recherche dans le but d'intégrer le Master Mathématiques ou le Master MEEF mention 2nd degré spécialité Mathématiques.

Les étudiants suivant le parcours LAS suivent les enseignements du parcours Mathématiques Générales et Appliquées. Il est proposé aux étudiants en PASS mineure Mathématiques de suivre une sélection d'enseignements du parcours Mathématiques Générales et Appliquées.

Les étudiants ayant suivi la licence de mathématiques peuvent poursuivre des études en Master (Enseignement, Mathématiques, Statistiques), en Ecole d'Ingénieur (par admission parallèle) ou école spécialisée dans l'analyse et le traitement des informations (ENSAI, EISTI).

En plus des Métiers de l'Enseignement, de l'Education et de la Formation, les études de Mathématiques permettent d'exercer des métiers variés, souvent mal connus et couvrant des secteurs d'activités particulièrement diversifiés — Aviation, Météorologie, Finances, Economie, Banque, Assurance, Médecine, Biologie, Chimie, Fiabilité, Transport, etc. Certains métiers sont accessibles dès bac+3 (Licence), d'autres au niveau bac+5 (Master) ou au niveau bac+8 (Doctorat). Ces métiers peuvent être soit des métiers utilisant les mathématiques, soit des métiers qui n'en utilisent pas, mais nécessitent des compétences ou capacités développées dans les formations de Mathématiques.



4) Licence Informatique

Responsable pédagogique :

M. Philippe HUNEL – philippe.hunel@univ-antilles.fr,

Coordonnateur du parcours cybersécurité :

M. Cédric RAMASSAMY – cedric.ramassamy@univ-antilles.fr

Présentation générale :

L'informatique est de nos jours indispensable, car c'est une discipline au service de tous les secteurs d'activité. La discipline informatique regroupe de divers domaines très variés : de la création web et télécommunications aux systèmes de contrôles embarqués. Mais les applications et outils qui en découlent sont le fruit de principes fondamentaux communs.

La licence informatique, dispense une formation très large, menant à de nombreux parcours, de la professionnalisation à la recherche. Les étudiants de cette licence peuvent choisir, en 3^{ème} année de suivre un parcours cybersécurité en alternance.

Elle permet d'acquérir une solide culture informatique dans de nombreux domaines (architecture matérielle et logicielle générale, algorithmique et programmation, systèmes et réseaux, bases de données, technologies Internet, génie logiciel) ainsi que des connaissances pratiques.

Les mathématiques sont indissociables de l'informatique et occupent une place importante dans le programme : algèbre, analyse, probabilités, statistiques. D'autres disciplines sont introduites, notamment en gestion, en anglais.

La licence d'informatique a pour finalité première la poursuite d'études, toutefois il est possible de s'insérer sur le marché du travail à l'issue.

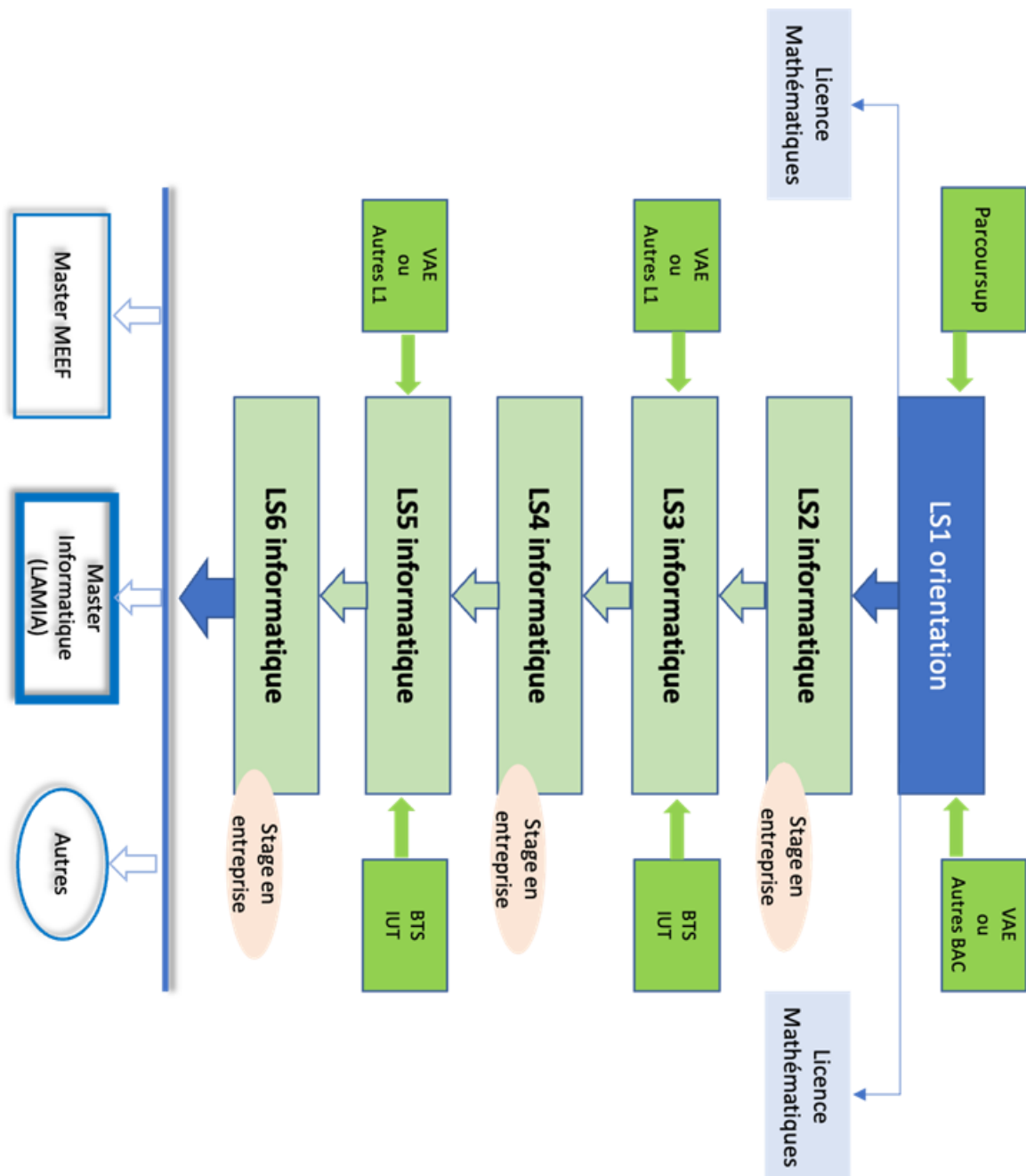
La licence informatique est accessible avec le bac (de préférence scientifique) ou un DAEU B. Pour les bacheliers STL, STI2D et ES, une mise à niveau en sciences est recommandée. Il est également possible d'intégrer directement la L2 ou la L3 à condition d'être titulaire d'un DUT ou d'un BTS ou d'avoir suivi une CPGE. L'admission se fait après examen du dossier.

Elle permet d'acquérir de nombreux savoirs et techniques, tels que :

- maîtriser les principes d'algorithmique pour analyser un problème et concevoir une solution,
- mettre en œuvre des algorithmes en utilisant des langages de programmation variés et adéquats,
- connaître l'architecture matérielle des ordinateurs,
- modéliser, mettre en œuvre et maintenir une base de données,
- définir, mettre en œuvre et maintenir un site Web,
- concevoir et réaliser des applications à l'aide de notions de Génie Logiciel,
- connaître les différents systèmes d'exploitation et les différentes architectures des réseaux.

L'étudiant titulaire d'une licence informatique aura les compétences suivantes :

- Compétences scientifiques générales (capacité à analyser une problématique, en extraire les éléments dominants et mettre en œuvre une démarche scientifique).
- Compétences scientifiques disciplinaires (maîtriser les fondamentaux en mathématiques, Physique et Chimie durant le tronc commun).
- Compétences organisationnelles (travail en autonomie, gestion du temps, développer un esprit critique, mettre en œuvre et réaliser un projet, conduire un raisonnement scientifique).
- Compétences relationnelles (travail en équipe et aptitude à communiquer).



5) Licence Professorat des Ecoles

Responsable pédagogique :

M. Manuel GARCON – manuel.garcon@univ-antilles.fr,

Présentation générale :

La licence Professorat des écoles (LPE) de l'Université des Antilles est une formation universitaire, pluridisciplinaire et professionnalisante, spécifiquement conçue pour préparer au métier de professeur des écoles et au concours de recrutement de professeurs des écoles (CRPE), désormais positionné en fin de licence (bac + 3).

Elle forme et initie chaque étudiant :

- à l'acquisition de solides connaissances fondamentales pour enseigner le français, les mathématiques et l'ensemble des champs disciplinaires de l'école (sciences et technologie, histoire-géographie et EMC, EPS, arts, langues vivantes), afin de répondre à l'exigence de polyvalence du professeur des écoles ;
- à la connaissance et à la mise en pratique des principes et des valeurs de la République ainsi que du fonctionnement du système éducatif français ;
- à l'acquisition de compétences transversales (pensée critique, égalité, éthique, numérique et IA, transition écologique et développement soutenable) ;
- à la découverte progressive du métier par des stages d'observation et de pratique accompagnée dans les écoles, avec une attention particulière portée à l'adaptation aux contextes et aux territoires antillais (réalités culturelles, linguistiques et sociales).

Les stages proposés aux étudiants au cours de chaque année de licence leur permettent d'acquérir une expérience concrète du métier de professeur des écoles.

La formation se déroule sur 3 ans (6 semestres, 180 ECTS) et articule enseignements théoriques, enseignements pratiques, mises en situation professionnelle et stages. Elle est structurée en quatre blocs nationaux de formation :

- s'approprier les savoirs pour enseigner à l'école primaire ;
- analyser les caractéristiques des situations et contextes d'enseignement-apprentissage ;
- s'approprier le cadre institutionnel d'exercice du métier ;
- construire son projet professionnel ;
- complétés par un volet d'adaptation au territoire.

Les enseignements sont assurés à parité par des enseignants et enseignants-chercheurs de l'université et par des professionnels de l'académie (professeurs des écoles, formateurs, inspecteurs), garantissant la double maîtrise des savoirs et de la pratique.

E) Les masters à l'UFR Sciences Technologies Environnement

1) Le master Sciences de la Matière

Responsable pédagogique :

Monsieur Florent ROBERT – florent.robert@univ-antilles.fr,

Présentation générale :

Le parcours de la mention s'intitule : « Sciences de la Matière et Milieu Insulaire Tropical » - S2MIT. L'enseignement s'articule autour de fondamentaux solides de physique et de chimie dans les domaines de l'énergie et de la valorisation de molécules d'intérêt tout en intégrant le positionnement géographique des Antilles et son caractère insulaire constituant ainsi un angle d'approche singulier. La pédagogie associe systématiquement des cas pratiques relatifs aux problématiques du milieu insulaire tropical (MIT).

Ce parcours se veut être une approche pluridisciplinaire des phénomènes physicochimiques que l'on rencontre dans la région caraïbe (mais également toutes les zones géographiques au climat similaire) dans le but de former des étudiants polyvalents proches des réalités du terrain. Il doit permettre aux lauréats d'aborder les sciences dans un contexte différent de celui rencontré dans les pays tempérés, dans une perspective de développement durable en favorisant des solutions adaptées à cet environnement.

L'originalité pédagogique de ce master (dans la lignée d'une approche anglo-saxonne) est de permettre aux étudiants d'accéder - au choix - à la formation en présentiel ou totalement à distance. Il permet ainsi un accès à l'intégralité des enseignements en direct, quel que soit le lieu où réside l'étudiant. La salle présentielle dédiée à ce Master est positionnée en Martinique à l'UFR Sciences Technologies Environnement. Les CM et TD ont lieu dans le créneau 7h30-13h (heure Martinique). Les après-midis sont dédiés aux applications (soit sous forme de TP ou de travaux personnels).

Cette formation de Master (1 et II) donne des compétences croisées pour une solide vision des problématiques actuelles dans le domaine de l'environnement sur les thèmes de l'énergie et des molécules d'intérêt en phase avec le terrain (aspect environnemental). Les compétences visées sont principalement axées sur plus précisément axées sur :

- (i) le domaine des (bio)énergies. Dans le contexte insulaire (le terme « insulaire » peut s'étendre aux zones continentales isolées) c'est-à-dire non énergétiquement connecté,
- (ii) le domaine de la valorisation de molécules d'intérêt locales (pouvoir inhibiteur, pouvoir biocide, pouvoir curatif, ...) permettant notamment une meilleure adaptabilité des matériaux utilisés évoluant dans un environnement agressif (chimique et biologique d'une part, terrestre et marin d'autre part).

Munis de compétences croisées en phase avec le terrain (aspect environnemental), les lauréats pourront prétendre à une insertion professionnelle sur un panel d'emplois assez large et pourront se prévaloir d'une polyvalence de plus en plus recherchée par les employeurs gage d'une grande adaptabilité. Cette adaptabilité est d'autant plus importante dans les « petits » territoires comme ceux de la Caraïbe.

La connaissance de l'environnement caribéen (comparable aux territoires au climat et à la biodiversité tropicaux) permet (i) de mettre en phase les connaissances fondamentales avec les cas pratiques centrés sur les problématiques rencontrées dans ces territoires et (ii) de mettre en avant les potentiels énergétiques et chimiques de ces territoires riches de leur situation géographique et de leur biodiversité.

Concrètement, les lauréats peuvent intégrer :

- Les sociétés bien assises, les startups et les bureaux d'études dans le domaine des énergies (hydrogène, photovoltaïque, éolien, ... production, stockage, conversion)
- Les sociétés, les startups ou les associations visant à la valorisation de la biodiversité (molécules d'intérêt pour des applications physicochimiques, pour la réalisation de produits biosourcés ...)
- Les collectivités locales pour l'aide à la décision dans les domaines visés
- La création d'entreprises dans les domaines visés.

MASTER SCIENCES DE LA MATIERE ET MILIEU INSULAIRE TROPICAL - 52MIT						
SEMESTRE	Unités d'enseignement	Inscription	Présentiel (Martinique)		A distance (Ailleurs)	
		Modalités	Présentiel	Autonomie	A distance	Autonomie
MS7	P1 : PHYSIQUES POUR L'ENERGIE	CM	X		X	
		TD	X		X	
	C1 : CHIMIE ET CARACTERISATION	Application	X		X	
		CM	X		X	
	E1 : ENVIRONNEMENT	TD	X		X	
		CM	X		X	
	OM1 : OUTIL et METHODOLOGIE 1	TD	X		X	
		Projet Partie 1	Biblio./TP	X	Biblio.	X
	P2 : CYCLE ENERGETIQUE	CM	X		X	
		TD	X		X	
MS8	C2 : MOLECULES D'INTERET	Application/TP	TP	X	Biblio.	X
		CM	X		X	
	E2 : ECO-TOXICOLOGIE	TD	X		X	
		Application/TP	TP	X	Biblio.	X
	OM2 : OUTIL et METHODOLOGIE 2	TD	X		X	
		Projet Partie 2	Biblio./TP	X	Biblio.	X
	P3 : GESTION et OPTIMISATION DE L'ENERGIE	CM	X		X	
		TD	X		X	
	C3 : DEGRADATION et PROTECTION DES MATERIAUX	Applications	Biblio.	X	Biblio.	X
		CM	X		X	
MS9	OM3 : OUTIL et METHODOLOGIE 3	TD	X		X	
		Projet Partie 3	Biblio./TP	X	Biblio.	X
MS10	STAGE : entreprise ou laboratoire		5 à 6 mois équivalent 735 à 840 heures			

Terminologie : Biblio. : étude bibliographique ; CM : Cours Magistral ; TD : Travaux Dirigés ; TP : Travaux Pratiques ;

2) Le master de Mathématiques

Responsable pédagogique :

Monsieur Jean VELIN – jean.velin@univ-antilles.fr,

Coordonnateur en Martinique : Maximilian HASLER – maximilian.hasler@univ-antilles.fr

Présentation générale :

Adossé au Laboratoire de Mathématiques et Informatique Appliquées (LAMIA, EA4540), le Master « Mathématiques et Applications » a pour vocation d'offrir d'une part un enseignement des mathématiques de qualité et d'autre part des débouchés concrets aux étudiants. Il s'inscrit, à nouveau, dans une démarche de formations plus orientées sur le monde du travail. Il vise à former des étudiants capables d'utiliser l'outil mathématique dans tous les domaines porteurs du monde économique antillais et caribéens, sans oublier l'enseignement bien entendu.

Le Master « Mathématiques et Applications » a un seul parcours : « Modélisation et outils d'aide à la décision (MOAD) ». Ce parcours aura trois options : Environnement et Santé (ES), Economique et finance (EF) ou science des données et Business Analytics (SDBA)

L'option « environnement et santé » permet d'apporter des réponses pertinentes à des problèmes concrets touchant à l'environnement, à la santé publique, à l'écologie ou encore à l'agronomie et l'épidémiologie dans le domaine végétal ou animal ou humain. L'option « Economique et finance » permet à l'étudiant ayant choisi cette option en licence d'approfondir ses connaissances dans ce domaine et répondre aux différentes offres du secteur tertiaire. L'option « Science des données et Business Analytics » permettra aux étudiants d'approfondir leur connaissance en informatique/sciences de données.

Le Master accueille les étudiants ayant au moins une licence de Mathématiques générales ou appliquées.

Un étudiant issu de ce Master devrait pouvoir décrire un phénomène observé par les modèles mathématiques afin de les analyser pour contribuer à la prise des décisions. Plus précisément, ce master permettra à l'étudiant d'acquérir des compétences dans :

- Le développement et l'analyse des modèles mathématiques
- La modélisation et la simulation numérique des phénomènes complexes
- Le développement de méthodes d'optimisations permettant de contrôler des phénomènes environnementaux
- La conception, la direction et l'analyse statistique d'une enquête, un sondage appliqué à une problématique particulière
- La gestion d'une base de données
- Le développement des méthodes numériques pour la résolution des problèmes concrets

En ce qui concerne les compétences transversales, l'étudiant pourra par le biais de ce Master apprendre à :

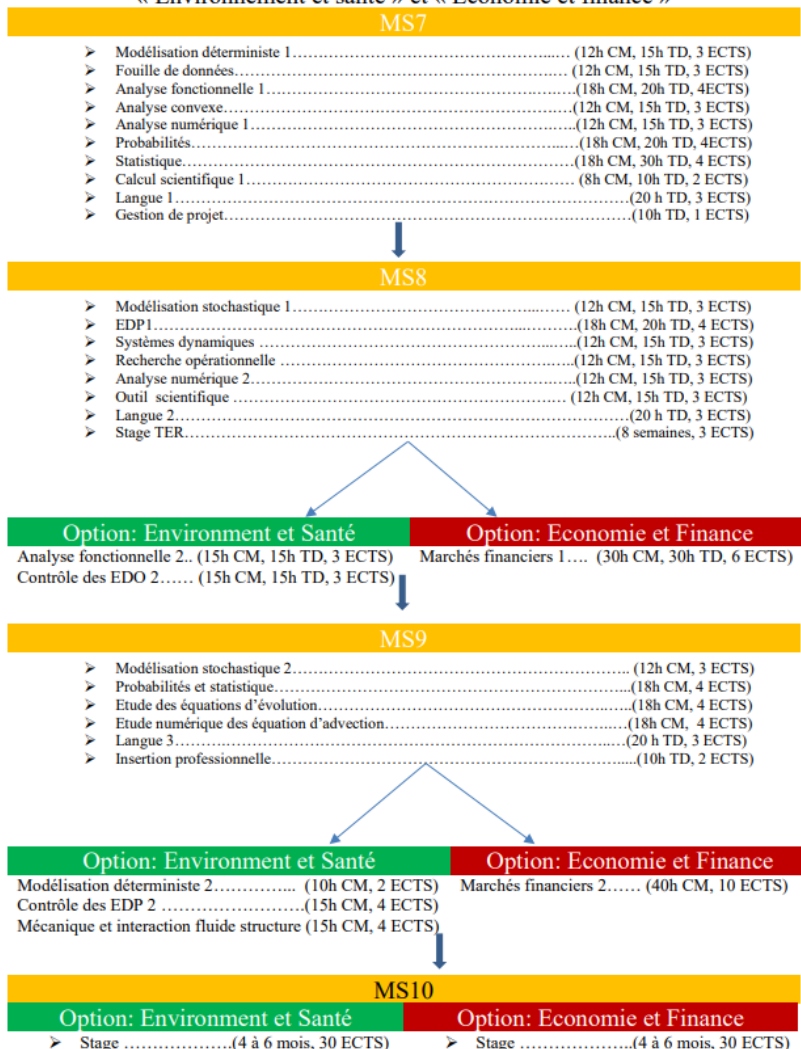
- Faire une recherche bibliographique sur une problématique scientifique donnée
- Utiliser les technologies de l'information et de la communication
- Lire, comprendre, écrire et s'exprimer en anglais
- Rédiger un rapport d'activité, l'illustrer par des supports de communication et l'exposer en public
- Organiser et conduire un projet

Il permet également la maîtrise de logiciels de modélisation et de simulation pour concevoir des modèles numériques et statistiques

Les débouchés d'une telle formation sont bien identifiés dans le secteur privé (banques, assurances, instituts de sondages,), dans les administrations (INSEE, Sécurité Sociale, collectivités territoriales), les instituts et centres de recherche et bien évidemment les universités.

Master de Mathématiques avec 2 Options :

« Environnement et santé » et « Economie et finance »



F) Calendrier Universitaire 2026-2027 UFR Sciences Technologies Environnement

CALENDRIER UNIVERSITAIRE 2026 – 2027*	
SEMESTRE IMPAIR	
Journée d'accueil des nouveaux étudiants	Mercredi 2 septembre 2026
Journées d'intégration L1	Mercredi 2 septembre 2026 au Vendredi 4 septembre 2026
Rentrée L2 et L3	Vendredi 4 septembre 2026
Rentrée Master Sciences de la matière	Jeudi 10 septembre 2026
Début des cours de licence	Lundi 7 septembre 2026
Début des cours de Master Sciences de la matière	Lundi 14 septembre 2026
Fin des cours	Samedi 9 janvier 2027
Période de réorientation	Du lundi 4 janvier 2027 au vendredi 15 janvier 2027
Date limite de retour des notes	Vendredi 29 janvier 2027
Jurys de semestre (**)	Du 8 février au 12 février 2027
SEMESTRE PAIR	
Début des cours	Jeudi 14 janvier 2027
Fin des cours	Vendredi 21 mai 2027
Date limite de retour des notes	L3 : Vendredi 28 mai 2027 Autres niveaux : Vendredi 4 juin 2027
Jurys de semestre (**)	L3 : Du 7 juin au 10 juin 2027 Autres niveaux : Du 21 juin au 25 juin 2027
STAGES OBLIGATOIRES	
L3 Physique-Chimie	Du 7 avril au 21 mai 2027
L3 Mathématiques	Du 19 avril 2027 au 21 mai 2027
L2 Informatique	Du 17 mai 2027 au 21 mai 2027
L3 Informatique	Du 19 avril 2027 au 14 mai 2027
L3 Sciences de la Vie et de la Terre	Du 12 avril au 7 mai 2027
M2 Sciences de la Matière	Du 4 janvier 2027 au 11 juin 2027

(*) Sous réserve de modification

(**) L'affichage des résultats aura lieu à l'issue de la tenue des jurys

G) Les modalités particulières de contrôle des connaissances et des compétences :

1) Contrôle continu intégral

Au sein de l'UFR Sciences Technologies Environnement (UFR STE), composante du pôle Martinique, le contrôle des connaissances et des compétences au sein de chaque élément constitutif (EC) sera effectué à travers un contrôle continu intégral.

La note finale attribuée aux éléments constitutifs (EC) et Unités d'Enseignement (UE) résulte d'une évaluation des connaissances et compétences à travers un contrôle continu intégral (CCI).

Le nombre d'épreuves permettant d'évaluer les connaissances et compétences au sein d'un élément constitutif (EC) est au nombre minimal de deux pour tout EC dont le volume horaire est inférieur ou égal à 30h et au nombre minimal de trois, au-delà de 30h.

Le nombre minimal d'épreuves nécessaires à l'évaluation, fonction du volume horaire de l'EC et du nombre d'ECTS qui lui sont affectés, ainsi que la nature des épreuves (écrit, oral, pratique, combinaison de ces natures) sont publiés dans les modalités de contrôles des connaissances et compétences au début de chaque année universitaire.

Les UE ne comportant pas d'EC sont évaluées selon les modalités décrites précédemment.

Dans le cas particulier où l'évaluation de l'EC Stage comporte une soutenance, celle-ci pourra se dérouler dans les quinze jours qui suivent l'arrêt des enseignements.

2) Délai de prévenance

Les modalités d'évaluation de chaque EC sont communiquées aux étudiants par l'Administration de l'UFR STE par la remise du guide de l'étudiant au cours de l'année universitaire.

Les modalités de mise en œuvre du contrôle continu au sein de l'EC (nombre d'épreuves, nature, dates, évaluations impromptues éventuellement prévues en TD...) sont communiquées aux étudiants par l'enseignant qui en a la charge au début de l'enseignement. Les étudiants doivent être prévenus de la réalisation d'une épreuve dans un délai minimum de 7 jours par voie écrite (ecursus ou hyperplanning ou mail institutionnel).

3) Conditions d'accès à la salle

L'accès à la salle d'examen, de contrôle continu ou de travaux pratiques est accordé à tout étudiant régulièrement inscrit. Ainsi, un étudiant se trouvant en situation d'interdit d'examen ne peut participer aux examens, contrôles continus et travaux pratiques.

La régularisation ultérieure de la situation administrative de l'étudiant ne donne pas droit à une épreuve de remplacement.

L'étudiant doit composer personnellement et doit être en mesure de présenter sa carte d'étudiant ou une pièce d'identité lors de l'émargement. Il doit se tenir à la place qui lui est assignée. Il doit se conformer strictement aux consignes indiquées par le surveillant. En cas de manquement un procès-verbal pourra être établi et transmis pour saisine de la section disciplinaire.

Les candidats ne doivent être en possession d'aucun document relatif à la matière traitée, sauf autorisation expresse de l'enseignant en charge de l'épreuve. Tous les effets personnels non explicitement autorisés, livres, cahiers, notes diverses, ainsi tout objet connecté et de communication

doivent être déposés dans la partie de la salle désignée à cet effet, à l'exception des éléments autorisés dans le cadre de l'attribution d'aménagements spécifiques notifiés clairement dans la notification individuelle de l'étudiant.

4) Retard, sortie de la salle, émargement et remise de copie

Les candidats retardataires peuvent être admis dans la salle à condition que le retard n'excède pas quinze minutes et sous réserve qu'aucun candidat n'ait quitté la salle. Aucun temps supplémentaire ne leur est accordé. Au-delà des quinze premières minutes d'épreuve, l'étudiant peut se voir refuser l'accès à la salle, sauf cas de force majeure appréciée par le doyen de l'UFR.

La mention du retard leur est signifiée et est portée au procès-verbal, avec mention de son heure d'arrivée. Aucun étudiant n'est autorisé à rendre sa copie et quitter définitivement la salle avant le premier tiers de la durée totale de l'épreuve.

5) Conduite à tenir en cas d'interdit d'examen

Un étudiant en situation d'interdit d'examen ne peut pas participer aux évaluations (contrôles continus et travaux pratiques). En cas de résolution ultérieure de sa situation administrative, aucune épreuve de substitution ne peut lui être accordée.

6) Assiduité et absence aux épreuves

En cas d'absence à une épreuve de contrôle continu, l'étudiant doit faire parvenir, par mail, à la scolarité les documents justificatifs dans un délai de 48 heures ouvrées.

Sont considérées comme justificatifs valables, de façon non exhaustive :

- Certificat médical original,
- Convocation pour obligations civiles ou militaires,
- Convocation à l'examen du permis de conduire,
- Extrait de mariage de l'étudiant à la date de l'absence,
- Extrait d'acte de naissance de votre enfant,
- Acte de décès d'un parent proche.

Toute absence pour un motif reconnu qui ne donne pas lieu à la production d'un justificatif dans le délai précédemment énoncé sera considérée comme injustifiée.

En cas d'absence justifiée (ABJ) ou appréciée comme cas de force majeure par le président de jury de diplôme, en concertation avec le responsable de la mention, l'étudiant peut effectuer une demande d'épreuve de remplacement. Cette demande doit être adressée par mail à la scolarité dans un délai maximum de quinze jours suivant son retour, en mettant en copie les enseignants concernés. L'absence injustifiée ou non valablement justifiée à une épreuve de contrôle continu tout comme l'absence à une épreuve de remplacement ou de seconde chance entraînent la note de 0/20.

Dans le cas où une épreuve ne peut être organisée que le samedi ou un jour de cérémonie ou de fête religieuse, la composante est en droit de refuser de modifier la date de l'épreuve prévue.

Lors des vérifications semestrielles d'assiduité, il sera considéré que l'étudiant absent de façon injustifiée à plus de 33% du volume horaire affecté aux TD, TP et CC ne répond pas aux obligations d'assiduité.

7) Seconde Chance

Les EC étant validés uniquement en CC, un dispositif de seconde chance doit être mis en œuvre par l'enseignant qui en a la charge au cours du semestre concerné. Les modalités de mise en œuvre de ce dispositif doivent être communiquées aux étudiants par l'enseignant au début du semestre et sont indiquées dans les Modalités de contrôle des connaissances et des compétences annexées au présent document.

Cas des EC à déroulement pédagogique particulier :

Eu égard aux particularités pédagogiques qu'elles revêtent, certaines EC (stages, UE insertion professionnelle, UE numériques OIM), ne donnent pas nécessairement lieu à une épreuve de seconde chance. Les autres matières concernées par ce dispositif sont précisées dans les Modalités de Contrôles des Connaissances au début de chaque année universitaire.

Les épreuves de seconde chance peuvent se dérouler dans les quinze jours suivants l'arrêt des enseignements.

8) Note finale de l'EC

La note finale, notée sur vingt points, attribuée aux EC résulte de la moyenne de chacune des notes des épreuves de contrôle continu avec pondération possible.

Dans le calcul des moyennes de la note de contrôle continu, aucune évaluation ne peut compter pour plus de 50%.

Conformément aux MGCCC, l'engagement étudiant, les activités sportives et culturelles, peuvent donner lieu à une bonification dès lors qu'une grille d'évaluation des compétences existe. L'ensemble de ces bonifications sont traitées de façon semestrielle et sont plafonnées à 0,5 point.

9) Cas des Travaux Pratiques

Conformément à l'article 12 du règlement intérieur de l'Université des Antilles, « les tenues vestimentaires doivent être conformes aux règles de santé, d'hygiène et de sécurité et être adaptées aux activités suivies, et notamment aux activités de travaux pratiques en laboratoire ». Ainsi, tout étudiant ne se conformant pas aux règles de sécurité indiquées et affichées pourra se voir refuser l'accès aux salles de travaux pratiques.

10) Régime Spécial d'Études - RSE

Des aménagements pédagogiques spécifiques sont établis au cas par cas par l'équipe pédagogique, en concertation avec l'étudiant en RSE afin de lui permettre de passer les travaux pratiques (TP) et, si l'étudiant le souhaite, les travaux dirigés (TD).

L'étudiant doit en effectuer la demande au doyen, en complétant le formulaire prévu à cet effet, précisant les aménagements demandés pour l'ensemble des EC du semestre concerné. Celui-ci doit être transmis à la scolarité au plus tard quatre semaines après la date de début des cours de chaque semestre, indiquée dans le calendrier de la composante.

Il pourra en particulier choisir son groupe de TP ou de TD et/ou bénéficier d'une épreuve de substitution terminale.

Dans le cas où l'étudiant bénéficie d'une épreuve de substitution terminale, l'absence à cette épreuve entraîne la note de 0/20. Les modalités d'organisation de cette épreuve sont indiquées dans les Modalités de Contrôles des Connaissances annexées au présent document.

La date, l'heure et le lieu de l'épreuve font l'objet d'une annonce, via hyperplanning ou ecursus, qui vaut pour convocation. Cependant, à leur demande, une convocation signée peut être éditée par le service des examens afin de permettre aux étudiants bénéficiant du Régime Spécial d'Étude de participer aux épreuves écrites.

11) Cas des étudiants bénéficiant d'aménagements

Les étudiants en situation particulière ou atteints d'une maladie invalidante peuvent bénéficier d'aménagements pour le passage des examens.

En cas de handicap ou maladie permanent(e) ou de longue durée, un rendez-vous doit être pris dès l'inscription administrative auprès du médecin universitaire, délégataire de la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH).

Le médecin rend un avis sur les aménagements d'examens à mettre en place et un arrêté est pris par le président de l'Université.

En cas d'handicap temporaire, l'étudiant doit prendre rendez-vous auprès du service de médecine universitaire dans les meilleurs délais.

Les modalités de mise en œuvre de ces aménagements sont précisées, dès la communication de la notification individuelle, au cours d'une réunion en présence de l'étudiant, de la direction et des responsables pédagogiques. Un rapport écrit de ces modalités est transmis à l'étudiant qui doit s'y conformer.

12) Cas de fraude

Toute utilisation avérée de l'intelligence artificielle, non explicitement autorisé par l'enseignant en charge de l'épreuve, dans le cadre de devoirs ou de mémoire, est considérée comme une fraude, et est susceptible d'être sanctionnée en tant que telle.

En cas de flagrant délit de fraude ou tentative de fraude, le surveillant responsable de la salle prend toute mesure pour faire cesser la fraude ou la tentative de fraude sans interrompre la participation à l'épreuve du ou des candidats. Il saisit les pièces ou matériels permettant d'établir ultérieurement la réalité des faits.

Le responsable de la salle dresse un procès-verbal circonstancié de l'incident, contresigné par les autres surveillants et par le ou les auteurs de la fraude ou de la tentative de fraude. En cas de refus de contresigner, mention est portée au procès-verbal.

S'il constate une substitution de candidat, il suspend les interrogations, dresse un procès-verbal de cette substitution et saisit immédiatement les autorités compétentes pour qu'elles prennent les mesures qui s'imposent.

Lorsque l'auteur ou les auteurs de la fraude ou de la tentative de fraude suscitent des désordres dans la salle, ou lorsque des troubles affectent le déroulement de l'épreuve, le responsable de la salle en avise immédiatement les autorités universitaires compétentes qui peuvent prononcer l'expulsion des

personnes en cause de la salle et solliciter, en cas de besoin, une intervention extérieure pour faire exécuter leur décision. La nature des troubles qui ont suscité la ou les expulsions est précisée au procès-verbal.

Le procès-verbal circonstancié de la fraude et/ou des troubles, ainsi que toutes pièces justificatives saisies sont communiquées sans délai au doyen de l'UFR. Il les transmet au président de l'université, qui peut alors décider d'engager des poursuites et de saisir à cette fin la section disciplinaire de l'université compétente à l'égard des usagers.

Dans le cadre d'une évaluation type rapport de projet, compte rendu de TP, mémoire ou autre, le plagiat, qui consiste à copier, sans mention de l'auteur, ni guillemets, tout ou partie d'un ouvrage ou d'une œuvre, qu'elle soit sur un support papier ou accessible par la voie électronique (sites internet), est considéré comme une fraude et est susceptible d'être sanctionné en tant que telle suivant la procédure disciplinaire.

Vous pouvez retrouver ce document ainsi que les maquettes de vos licences et bien d'autres documents sur le site internet de l'UFR STE :

<https://ste.univ-antilles.fr>



H) Services communs

DOSIP

Accueille, informe, oriente et accompagne tout le long de votre cursus à l'Université des Antilles pour la poursuite d'études et l'aide à la construction du Projet Professionnel.

Référent :

Mme Maryse ARETHAS – dosip972@univ-antilles.fr

Horaires d'accueil :

Lundi et mardi : 8h-12h30 // 14h30-16h30

Mercredi, jeudi et vendredi : 8h30-12h30

Tel : 0596 72 73 18

Relais Handicap

Service dédié à l'accueil et l'accompagnement des Etudiants en Situation de Handicap

Référent :

Mme Maryse ARETHAS – relais.handicap972@univ-antilles.fr

Horaires d'accueil :

Lundi et mardi : 8h-12h30 // 14h30-16h30

Mercredi, jeudi et vendredi : 8h30-12h30

Tel : 0596 72 73 18

BAIP

Missions : Favoriser l'insertion professionnelle des étudiants

Activités : relais entre l'UA et les entreprises, Aide à la recherche de stages, ateliers de coaching.

Référents :

Mme Glawdys VAUCLIN – baip972@univ-antilles.fr

Horaires d'accueil :

Lundi et mardi : 8h30-12h//14h-16h

Jeudi : 8h30-12h//14h30-16h30

Mercredi et vendredi : 8h-12h30

Tel : 0596 72 73 13

SUMPPS

Prévention et accompagnement des étudiants sur le plan médical. Tous les services du SUMPPS sont gratuits et confidentiels : Consultations médicales et/ou spécialisées (psychologue-planning familial -Cegidd) - Point accueil Jeune- Intégration des étudiants en situation de handicap-Actions de prévention et promotion de la santé.

Référent : Mme Laurence DELPLACE - HUSSON – sumppsm@univ-antilles.fr

Horaires d'accueil :

Lundi, mardi et jeudi : 8h – 16h30

Mercredi : 8h-13h30

Vendredi : 8h – 14h

Tel : 0596 72 73 15 Tel : 0596 72 73 13

SUAPS

Missions : propose un large panel d'activités physiques et sportives pour tous et organise toute l'année des événements sportifs.

Référent : Mme Manuella MERLIN – suaps972@univ-antilles.fr

Tel : 0596 72 73 21 Tel : 0596 72 73 13

BVE

Accueille et réponds aux questions des étudiants sur la vie étudiante.

Participe aux commissions FSDIE, CVEC, culture,

Participe à la valorisation de l'engagement étudiant

Accompagne les associations dans le montage des dossiers

Référent :

Mme Béatrice JEAN-MARIE – bve972@univ-antilles.fr

Horaires d'accueil :

Lundi et jeudi : 8h-12h30 // 14h-16h

Mardi : 8h-12h30 // 14h-15h

Mercredi et vendredi : 8h-12h30